

Le Siècle à Venir

LA LOI

TROISIÈME PARTIE

Au dernier chapitre du livre de l'Exode, nous avons vu que le tabernacle fut dressé par Moïse. Ensuite la nuée couvrit la tente d'assignation et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle. YHVH, qui était le Dieu d'Israël et aussi leur Roi, résidait désormais au milieu de Son peuple, comme Il l'avait promis.

Jusqu'au moment où le peuple entra dans la terre promise, la nuée ne cessa d'être visible et cela dura pendant une période de quarante ans environ. Exode 40:36-38: *«Aussi longtemps que durèrent leurs marches, les enfants d'Israël portaient, quand la nuée s'élevait de dessus le tabernacle. Et quand la nuée ne s'élevait pas, ils ne portaient pas, jusqu'à ce qu'elle s'élevât. La nuée de l'Éternel était de jour sur le tabernacle; et de nuit, il y avait un feu, aux yeux de toute la maison d'Israël, pendant toutes leurs marches»*. Non seulement YHVH était présent d'une manière permanente, mais surtout Il voulait montrer au peuple qu'Il était au milieu d'eux.

Nous passons maintenant à l'étude du livre du Lévitique. Ce livre a tout autant d'importance que les autres livres de l'Ancien Testament, car Paul, en s'adressant à Timothée, n'hésite pas à écrire: *«Toute Écriture [et ceci comprend automatiquement le livre du Lévitique] est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne oeuvre»* (2 Timothée 3:16-17).

À l'époque où Paul écrivit cela, ses épîtres n'avaient pas encore été rassemblées pour faire partie des Saintes Écritures. Celles de Pierre et de Jean n'étaient pas encore rédigées. Autrement dit, les seules Écritures qui existaient à cette époque étaient celles de l'Ancien Testament.

Le livre que nous allons étudier et qui a été donné directement à Moïse par l'Éternel porte le nom de «Lévitique» parce qu'il est destiné aux Lévites. Dans ce cas, pourquoi devrait-il nous intéresser? Pour la simple raison qu'il décrit en détail le système sacrificiel qui, à partir de ce moment, est **imposé** par Dieu, et par lequel, en l'étudiant, nous pourrions mieux apprécier le sacrifice du Christ et comprendre comment nous pouvons devenir à notre tour des sacrifices vivants.

Précédemment je vous ai déjà informé de l'existence des sacrifices offerts avant la rédaction du Lévitique. C'étaient des sacrifices **volontaires**, dont Caïn et Abel en étaient au courant.

Il y a en l'homme une incitation naturelle à offrir en remerciement ou par crainte quelque chose à son dieu, que ce soit au vrai Dieu ou à un faux dieu, et Satan a utilisé cette disposition naturelle pour encourager l'humanité à se tourner vers l'idolâtrie.

Cependant, même pour ces sacrifices volontaires, il y avait certaines règles à observer pour les offrir correctement au Dieu vivant et, par conséquent, il était nécessaire que ces règles soient révélées à l'homme.

La Bible confirme, dans Genèse 3:21, qu'après la transgression de nos premiers parents, «*l'Éternel Dieu fit à Adam et à sa femme des habits de peau et il les en revêtit*». Dieu utilisa probablement cette occasion pour accomplir le premier sacrifice et montrer à Adam et Ève non seulement comment il fallait l'exécuter mais aussi comment s'y prendre pour tuer les animaux, leur ôter la peau, les découper, etc. Dieu sacrifia un ou deux animaux afin d'en faire des vêtements pour Adam et Ève. Ce fut leur première confrontation avec la mort.

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que l'Éternel n'avait donné aucune instruction au peuple, lors de sa sortie d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices. Cependant une autre loi fut donnée plus tard parce que la grande loi éternelle avait été transgressée.

Cette seconde loi requérait de durs **labeurs physiques**, donc des efforts, mais aussi du temps et de l'argent. C'est ce que le Nouveau Testament appelle «*les oeuvres de la loi*». Cette loi était destinée à faire réfléchir le peuple d'Israël, à le dissuader de commettre une transgression.

Nous allons découvrir qu'il y avait des sacrifices sanglants et d'autres non sanglants. Pour les premiers, on pouvait présenter un jeune taureau, un veau, un agneau, une chèvre, des tourterelles, des pigeons. Il devait s'agir d'animaux purs et en bonne condition physique. L'homme travaillait avec ces animaux domestiques, il dépendait d'eux pour ses ressources financières, et les offrir en sacrifice se résumait en fin de compte à un sacrifice financier. Pour ceux qui étaient non sanglants, on présentait de la fleur de farine, des gâteaux et des galettes sans levain. Tout cela était une représentation du Christ.

Lévitique 1:1-2: «*L'Éternel appela Moïse; de la tente d'assignation, il lui parla et dit: Parle aux enfants [aux fils] d'Israël et dis-leur: Lorsque quelqu'un d'entre vous [il ne s'agit pas d'un Lévite, d'un sacrificateur, mais de quelqu'un qui n'a rien à voir avec la prêtrise] fera une offrande à l'Éternel, il offrira du bétail, du gros ou du menu bétail.*»

En Orient, lorsque quelqu'un s'approche d'un supérieur ou d'un grand personnage, l'usage est d'offrir un présent, une offrande, avec l'espoir d'obtenir la faveur, la grâce même de ce supérieur.

Essayez de bien comprendre toute l'importance de l'offrande et ses obligations. Il y avait tout un cérémonial à suivre et il était nécessaire d'accomplir diverses oeuvres imposées par cette loi, des oeuvres nécessitant de durs labeurs physiques.

Lévitique 1:3: «*Si son offrande est un holocauste de gros bétail [l'holocauste est un sacrifice où la victime est entièrement consumée par le feu], il offrira un mâle sans défaut [...]*». L'animal ne devait avoir aucune imperfection physique, car ici, plus que dans tout autre sacrifice, il était la représentation du Christ. Voilà pourquoi le sacrificateur devait les examiner méticuleusement les animaux avant de les sacrifier, parce que Dieu donne ce qu'Il a de meilleur et qu'Il veut ce qu'il y a de meilleur. Il s'attend donc à ce que nous donnions le meilleur de nous-mêmes.

Les sacrifices de **gros bétail** offerts pour ces **holocaustes**, parfois appelés offrandes à consumer, à brûler directement sur le feu, requéraient un animal mâle. Il y a cependant une exception qui se trouve dans 1 Samuel 6:14 où l'on offrit en holocauste les deux vaches qui avaient été attelées au char transportant l'arche. Il est fort possible que, si ces deux

vaches avaient été vendues, les hommes se seraient forgés des idées superstitieuses à leur sujet et auraient commencé à les adorer.

Mais revenons à Lévitique 1:3-4: *«Il offrira un mâle sans défaut; il l'offrira à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel, pour obtenir sa faveur. Il posera sa main sur la tête de l'holocauste, qui sera agréé de l'Éternel, pour lui servir d'expiation»*, c'est-à-dire pour que ce soit un holocauste servant à satisfaire Dieu, à Lui plaire, à se réconcilier avec Lui et à obtenir Sa faveur, comme nous l'avons lu au verset précédent. Cet holocauste, qui n'a rien à voir avec le péché, doit Lui être d'une odeur agréable.

L'holocauste représente le Christ accomplissant ce que l'homme n'aurait jamais dû cesser de faire vis-à-vis de Dieu. Et ceci est décrit dans Romains 12:1: *«Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu [par l'amour qu'Il a pour chacun de nous], à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu»*. Est-ce ainsi que nous nous présentons devant Dieu? C'est ce que devait être l'holocauste, c'est ce que fut pour Dieu le sacrifice du Christ, car Jésus n'avait pas la latitude de pécher, aucune transgression ne Lui étant permise. Cela peut paraître étonnant, mais n'oublions pas qu'il n'y aurait plus eu aucun Sauveur pour payer l'amende de Ses péchés, s'Il en avait commis. Il **devait être** le Sauveur. Personne ne pouvait le devenir pour Lui.

Éphésiens 5:2: *«et marchez dans la charité [dans l'amour], à l'exemple de Christ, qui nous a aimés et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur»*. Christ a vécu pour servir Dieu et Lui obéir en toutes choses. Il nous a dit: *«Si quelqu'un veut venir après moi [s'il veut Me suivre et devenir Mon disciple], qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix [de ses épreuves] et qu'il me suive»*. Vous lirez cela dans Luc 9:23.

Remarquez bien que ceci ne nous est pas imposé, c'est un choix personnel que nous faisons journallement, à tout moment: voulons-nous suivre le Christ, suivre la parole de Dieu qui est la vérité, ou pratiquer ce qui nous plaît, faire des compromis, écouter notre nature humaine et le monde avec ses tentations?

Revenons à Lévitique 1:5: *«Il égorgera le veau devant l'Éternel; et les sacrificateurs, fils d'Aaron, offriront le sang et le répandront tout autour sur l'autel qui est à l'entrée de la tente d'assignation»*. Il était nécessaire de répandre le sang tout autour de l'autel, parce que le sang, c'est la vie et que Jésus a répandu Son sang et a donné ainsi Sa vie pour tous.

Versets 6-9: *«Il dépouillera l'holocauste [il lui enlèvera la peau], et le coupera par morceaux [afin de pouvoir le manipuler et le brûler plus facilement]. Les fils du sacrificateur Aaron mettront du feu sur l'autel et arrangeront du bois sur le feu. Les sacrificateurs, fils d'Aaron, poseront les morceaux, la tête et la graisse, sur le bois mis au feu sur l'autel. Il lavera avec de l'eau, les entrailles et les jambes; et le sacrificateur brûlera le tout sur l'autel. C'est un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel.»*

La tête de l'animal représente la volonté, c'est-à-dire le code de conduite que nous décidons de suivre: soit la volonté de Dieu, soit la nôtre. La partie intérieure de l'animal représente nos émotions, nos affections, ce que nous aimons au fond de nous-mêmes. Les jambes sont notre façon de vivre. Nous marchons comme le Christ a marché, nous vivons comme Il a vécu, nous dirigeons notre vie selon la vérité, selon la parole de Dieu, ou non. La graisse, c'est l'énergie, la vitalité, c'est notre santé spirituelle.

Remarquez que tout doit s'effectuer selon un ordre bien précis, minutieusement, selon le rigorisme de Dieu. Beaucoup prétendent que ce qui est physique n'a pas d'importance, mais nous pouvons constater que ceux qui ne peuvent pas maîtriser leur vie physique ne parviennent pas à orienter leur vie spirituelle.

La loi des sacrifices était prophétique et illustrait de différentes manières, l'oeuvre que le Messie viendrait accomplir plus tard. Mais en aucun cas ces sacrifices n'étaient destinés à effacer les péchés du peuple, comme Paul le confirme dans Hébreux 10:4: «*Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés.*»

Tout ceci faisait partie de ce que l'on appelait les rituels, c'était en même temps une législation officielle décrivant les protocoles de cour, c'est-à-dire le cérémonial en usage dans une cour, auprès d'un roi, d'un grand personnage, et, ici, c'est l'ensemble des usages, des formalités à respecter pour le roi d'Israël. Effectivement, lorsque la loi des sacrifices et des offrandes a été ordonnée, YHVH était là dans le tabernacle, avec Sa cour, avec Ses anges qui L'entouraient.

Le système lévitique sera rétabli après le retour du Christ, comme le confirment Jérémie 33:14-18, Zacharie 14:21, Ézéchiel 44. Pour le moment cette loi a été simplement écartée, mise de côté momentanément (voir Hébreux 10:9 où le mot «*abolit*» a la signification d'écartier, de mettre de côté). Les sacrifices décrits dans le livre du Lévitique doivent focaliser notre attention sur Jésus-Christ et cela de trois manières différentes.

Pour offrir un sacrifice, il était nécessaire d'avoir:

1. quelqu'un pour offrir le sacrifice;
2. un animal à sacrifier;
3. un sacrificateur.

Or Jésus est Celui qui a offert le sacrifice. En effet, Paul nous confirme que le Christ «*s'est dépouillé lui-même*» de Sa divinité, pour devenir «*semblable aux hommes*» et qu'«*il s'est humilié lui-même*». Philippiens 2:6-8: «*Jésus-Christ, lequel, existant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proie à arracher d'être égal avec Dieu, mais s'est dépouillé lui-même [de Sa divinité, de Sa gloire], en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes; et ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort.*» Jean 10:17-18: «*Le Père m'aime, parce que je donne ma vie, afin de la reprendre. Personne ne me l'ôte, mais je la donne de moi-même; j'ai le pouvoir de la donner et j'ai le pouvoir de la reprendre: tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père.*»

Rien que par ces deux passages bibliques, nous pouvons comprendre que le Christ a non seulement offert le sacrifice, mais qu'Il S'est offert Lui-même, abandonnant Sa divinité pour pouvoir mourir et devenir le sacrifice suprême pour tous.

Jésus est également le sacrificateur. Hébreux 4:14-15: «*Ainsi, puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu, demeurons fermes dans la foi que nous professons. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché.*» C'est ainsi qu'à Lui seul, Jésus a rempli les trois conditions nécessaires pour l'accomplissement des sacrifices.

À la fin de ce premier chapitre, la façon d'offrir du menu bétail ou des oiseaux est expliquée et vous permettra de comprendre la procédure à suivre.

Nous passons maintenant au second chapitre. Lévitique 2:1: «*Lorsque quelqu'un fera à l'Éternel une offrande en don, son offrande sera de fleur de farine; il versera de l'huile dessus et il y ajoutera de l'encens.*» Nous nous trouvons ici devant ce qui est encore appelé «des mets non sanglants». La fleur de farine est une farine très fine, sans impureté. Celui qui faisait cette offrande devait mélanger l'huile et la farine, verser encore de l'huile par-dessus et emporter avec lui de l'encens. Les holocaustes représentaient l'oeuvre accomplie par le Christ en faveur de l'humanité. Les mets dits non sanglants, gâteaux et galettes, représentaient aussi l'homme accomplissant des oeuvres envers son prochain.

Il ne nous est pas possible d'accomplir notre devoir envers notre prochain, si nous n'accomplissons pas avant tout notre devoir envers Dieu. C'est d'ailleurs ce que le Christ nous fait bien comprendre en disant: *«Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute ta pensée. C'est le **premier** et le plus grand commandement»*. Et Il ajoute: *«Et voici le second **qui lui est semblable** [qui a donc autant d'importance, autant de valeur que le premier]: Tu aimeras ton prochain comme toi-même»* (Matthieu 22:37-39). C'est aussi ce que l'apôtre Jean confirme: *«Nous connaissons que nous aimons les enfants [engendrés] de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements. Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles»* (1 Jean 5:2-3).

Pour transformer les grains en fine fleur de farine, il faut les battre, les broyer, les écraser, les moudre et enfin les réduire en une très fine farine. Mais une personne qui essaye de servir son prochain doit se préparer à être de temps en temps battu, broyé, écrasé, au sens figuré bien entendu. Lorsqu'on essaye d'aider les autres, ils ne comprennent pas toujours nos motivations et ne perçoivent pas les choses comme nous les voyons. Oui, c'est difficile d'aider les autres, car ils vous attribuent des motifs suspects et finissent par vous accuser de tous leurs malheurs. Mais ce que nous oublions trop facilement aussi, c'est que notre fierté, notre propre justice est la cause de la plupart des problèmes que nous rencontrons avec les autres.

Si notre vieil homme était vraiment mort et que quelqu'un nous discrédite, notre attitude devrait nous pousser à ressentir de la tristesse pour cette personne et non à nous tracasser pour nous. Après tout, que peut craindre un homme réellement mort? Voilà pourquoi nous devrions nous demander jusqu'où notre vieil homme est mort. Peut-il encore se réveiller, s'insurger et s'offusquer de ce qui lui est dit ou de ce qui lui est fait? Un vieil homme mort n'a plus les mêmes sentiments, sa nature humaine est morte avec lui. Si notre vieil homme était bien spirituellement mort, nous serions peu sensibles à la façon dont le monde nous traite ou nous maltraite.

Lévitique 2:2: *«Il l'apportera aux sacrificateurs, fils d'Aaron; le sacrificateur prendra une poignée de cette fleur de farine arrosée d'huile, avec tout l'encens, et il brûlera cela sur l'autel comme souvenir. C'est une offrande d'une agréable odeur à l'Éternel.»*

Remarquons qu'une poignée seulement de cette farine était brûlée, l'huile était répandue sur la farine et le reste était donné au sacrificateur, à l'exception toutefois de l'encens qui, lui, devait être entièrement brûlé, car il n'était d'aucun intérêt pour le repas du sacrificateur. L'encens ne donne tout son parfum que s'il est soumis à l'épreuve du feu et il symbolise les prières des saints qui montent vers Dieu (Apocalypse 5:8) et qui ne dégagent tout leur parfum que sous l'épreuve de la fournaise. L'huile versée sur la farine et qui imprégnait celle-ci était le symbole du Saint-Esprit qui n'a cessé d'imprégner la vie du Christ.

Ensuite il est question dans le reste de ce chapitre, de gâteaux et de galettes sans levain. Tout devait être sans levain, car le Christ a été Lui-même sans levain, sans péché. Ces gâteaux ne pouvaient pas être fabriqués avec du miel parce que le miel fermente à la forte chaleur et il se gâte. Les offrandes devaient être accompagnées de sel, qui symbolise les véritables chrétiens qui sont le sel de la terre (Matthieu 5:13).

Au chapitre 3, nous découvrons les sacrifices d'actions de grâces ou de paix. On pouvait offrir un animal mâle ou femelle. La graisse qui couvre les entrailles ainsi que toute celle qui y est attachée était offerte à l'Éternel avec les deux rognons et la graisse qui les entoure et qui couvre les flancs, sans oublier le grand lobe du foie. Tout cela était brûlé sur l'autel. La personne qui faisait cette offrande devait elle-même égorger l'animal et le découper pour pouvoir ôter la graisse et les rognons.

Le chapitre 7 ajoute que le sacrificateur recevait la poitrine et l'épaule droite. Le reste de l'animal revenait à celui qui avait offert le sacrifice, il pouvait le manger en famille, tout comme le sacrificateur pouvait manger en famille ce qui lui avait été remis. Ne perdons pas de vue que le plan divin est un plan familial. Il a pour but de nous amener tous ensemble vers Dieu, dans la paix et avec Jésus-Christ.

Et nous en arrivons au chapitre 4 où il est question des sacrifices d'expiation. Nous constatons que, si quelqu'un transgresse **involontairement** l'un des commandements, Dieu l'en rend responsable. Ce chapitre démontre que le degré de connaissance va de pair avec les responsabilités; plus on en a, plus le sacrifice doit être important et plus le jugement sera sévère. Si un sacrificateur ou toute l'assemblée avait péché involontairement, il fallait offrir un jeune taureau; si c'était un chef, il devait offrir un bouc et si c'était quelqu'un du peuple, il devait offrir une chèvre ou un agneau.

Pourquoi contrairement à la Pâque, une chèvre, autrement dit un animal femelle, est-elle autorisée ici? Parce que ce qui était nécessaire pour l'**expiation**, c'est que l'on répande le sang et que la mort s'ensuive. La mort de Jésus-Christ peut être représentée par un animal mâle ou femelle, selon le désir exprimé par Dieu.

Il y a cependant quelque chose de différent. Tout ce qui était offert à l'Éternel pour les sacrifices d'actions de grâces ou de paix l'était toujours pour ce sacrifice d'expiation, mais personne ne devait recevoir le reste de l'animal. Lévitique 4:10-12: *«Le sacrificateur enlèvera ces parties comme on les enlève du taureau dans le sacrifice d'actions de grâces et il les brûlera sur l'autel des holocaustes. Mais la peau du taureau, toute sa chair, avec sa tête, ses jambes, ses entrailles et ses excréments, le taureau entier, il l'emportera hors du camp, dans un lieu pur, où l'on jette les cendres, et il le brûlera au feu sur du bois; c'est sur le tas de cendres qu'il sera brûlé.»*

Le labeur physique était ici plus important, car il fallait transporter les morceaux de l'animal hors du camp et les brûler en veillant à ce qu'ils soient bien consommés.

Le Christ est aussi intervenu dans le sacrifice expiatoire, puisque de nombreux passages bibliques, notamment 1 Jean 2:2, nous informent qu'Il a été une victime expiatoire.

Restent maintenant les sacrifices de culpabilité dont il est question dans la deuxième partie du chapitre 5. Il s'agit ici de transgressions commises **involontairement** à l'égard des choses consacrées à l'Éternel.

C'est celui qui aurait oublié de payer la dîme ou de racheter son premier-né, celui qui aurait transgressé des ordonnances relatives aux prémices, etc.: toutes choses qui ont gardé leur valeur aujourd'hui et qui sont encore en application en ce vingtième siècle. Mais puisque Lévitique 7:7 nous confirme que la loi pour ce sacrifice est identique à celle relative au sacrifice d'expiation, loi que nous avons déjà examinée au chapitre 4, je n'y reviendrai pas.

Maintenant une question vient immédiatement à l'esprit. De tous ces **rituels physiques**, que faut-il encore observer? Plus rien! C'est ce que nous fait comprendre Hébreux 9:9-10: *«C'est une figure pour le temps actuel [ce qui est une figure pour nous, c'est le tabernacle et toutes les choses qu'il contenait], où l'on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte, et qui, avec les aliments, les boissons, les diverses ablutions, étaient des ordonnances charnelles, imposées seulement jusqu'à une époque de réformation [jusqu'à la mort du Christ qui fut le sacrifice suprême].»*

Par conséquent nous ne devons plus offrir d'animaux en sacrifice, ni de mets, ni de gâteaux. Plus question non plus de boissons ou de libations, comme cela était requis dans le livre de l'Exode aux chapitres 25 et 29. Plus question d'ablutions, car aujourd'hui, ce

sont les eaux vives du Saint-Esprit qui remplacent ces ablutions. Tout cela a été écarté, mis de côté! Par contre, nous devons toujours voir le côté spirituel que représentent tous ces rituels et nous devons offrir nos corps en sacrifice et nous rappeler que nos prières sont comme un parfum qui monte vers Dieu, etc.

Poursuivons maintenant l'étude de la loi dans le Lévitique:

Lévitique 5:1: *«Lorsque quelqu'un, après avoir été mis sous serment comme témoin, péchera en ne déclarant pas ce qu'il a vu ou ce qu'il sait, il restera chargé de sa faute».* Ceci est toujours valable de nos jours. Si on nous demande de témoigner en disant ce que nous avons vu ou ce que nous savons, nous devons le déclarer, mais en veillant à ne pas répandre de faux bruits. Ce que nous affirmons doit être basé sur la vérité et non sur des suppositions, des rumeurs ou des on-dit.

Toutefois, si nous témoignons, nous ne devons ni jurer ni prêter serment, conformément à ce que le Christ nous demande dans Matthieu 5:33-37 et à ce qui est confirmé dans Jacques 5:12. Si nous sommes appelés à nous présenter devant un juge ou un tribunal, faisons savoir rapidement à la personne qui nous convoque que nous ne pourrions pas déposer sous serment.

Lévitique 5:21-24: *«Lorsque quelqu'un péchera et commettra une infidélité envers l'Éternel, en mentant à son prochain au sujet d'un dépôt, d'un objet confié à sa garde, d'une chose volée ou soustraite par fraude, en niant d'avoir trouvé une chose perdue, ou en faisant un faux serment sur une chose quelconque de nature à constituer un péché; lorsqu'il péchera ainsi et se rendra coupable, il restituera la chose qu'il a volée ou soustraite par fraude, la chose qui lui avait été confiée en dépôt, la chose perdue qu'il a trouvée, ou la chose quelconque sur laquelle il a fait un faux serment. Il la restituera en son entier, y ajoutera un cinquième et la remettra à son propriétaire.»*

Ces versets sont simples et faciles à comprendre. Si vous trouvez quelque chose et que vous ne le déclarez pas, vous êtes coupables. Si quelqu'un vous confie un objet pour le remettre à une autre personne et que vous omettez de le faire en disant ne pas l'avoir reçu, il y a, selon le cas, vol ou fraude. Si, en toute confiance, on vous remet un bien quelconque ou de la marchandise pour la vendre, si vous la vendez et, au lieu de payer au propriétaire la valeur de cette marchandise, vous gardez l'argent pour vos besoins personnels, donc sans en avoir averti le propriétaire, **sans avoir obtenu son accord**, il y a fraude ou vol selon les circonstances.

Cette loi est une loi nationale, la restitution du cinquième est une loi prévue pour la nation d'Israël. Cependant son intention est toujours présente. Faisons bien la différence entre des rapports commerciaux avec une société où, par exemple, chaque partie sait qu'elle prend des risques, et des rapports que nous pouvons avoir entre frères ou avec quelqu'un qui essaye de nous aider, convaincu de pouvoir nous faire confiance.

Ensuite l'Éternel accomplit un prodige. Lévitique 9:23-24: *«Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation. Lorsqu'ils en sortirent, ils bénirent le peuple. Et la gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple. Le feu sortit de devant l'Éternel et **consuma** sur l'autel l'holocauste et les graisses. Tout le peuple le vit et ils poussèrent des cris de joie et se jetèrent sur leur face.»*

L'Éternel montre au peuple Sa présence par une lueur rayonnante et un feu sortant de l'autel, consumant à l'instant l'holocauste et les graisses. Ce fut tellement impressionnant et réjouissant que le peuple se jeta sur sa face, se trouvant ainsi contre la poussière dont il a été tiré.

Cette flamme que Dieu avait allumée ne devait jamais s'éteindre, elle devait être entretenue perpétuellement, ce qui ne fut pas le cas et causa la mort des fils d'Aaron, Nadab et Abihu. Le feu est un des symboles physiques du Saint-Esprit et, tout comme Il a

allumé ce feu d'une manière surnaturelle, Dieu nous donne aussi Son Esprit Saint d'une manière surnaturelle. À notre tour, nous devons être très attentifs et veiller à ne pas le laisser s'éteindre (1 Thessaloniens 5:19).

Le jour de la Pentecôte, lorsque l'Église du Nouveau Testament reçut le Saint-Esprit, des langues de feu apparurent, séparées les unes des autres, et se posèrent sur chacun de ceux qui étaient présents. Dieu accomplit ce miracle afin qu'ils sachent que la puissance de Dieu, la pensée de Dieu était entrée en eux.

Lévitique 7:23-25: *«Vous ne mangerez point de graisse de boeuf, d'agneau ni de chèvre. La graisse d'une bête morte ou déchirée pourra servir à un usage quelconque; mais vous ne la mangerez point. Car celui qui mangera de la graisse des animaux dont on offre à l'Éternel des sacrifices consumés par le feu, celui-là sera retranché de son peuple.»*

Il est question ici de la graisse de boeuf, d'agneau ou de chèvre, donc de celle du gros et du menu bétail. Ceci était déjà mentionné dans Lévitique 3:14-17. Toutefois, on peut manger une viande persillée de gras, ce qui est un signe de qualité. En effet, nous lisons dans Néhémie 8:10: *«Allez, mangez des viandes grasses [...]*» L'apôtre Luc ajoute: *«Amenez le veau gras, tuez-le. Mangeons et réjouissons-nous»* (Luc 15:23). Il faut donc faire la différence entre la graisse des quadrupèdes et la viande grasse. On peut manger la graisse d'oie puisqu'il n'est pas question des oiseaux dans cette interdiction.

Nous en arrivons maintenant au chapitre 11 du livre du Lévitique. Ce chapitre traite des viandes pures et impures, et il est très important de bien le comprendre. Tout d'abord nous devons reconnaître que tous les animaux ont été créés par Dieu et, bien entendu, il y a diverses raisons à cela.

L'Éternel a voulu donner à l'homme des animaux destinés à lui servir de nourriture, mais tous n'ont pas été créés dans ce but. Certains sont destinés à l'aider, à le porter, à tirer ses charges, c'est le cas du cheval. D'autres sont des carnassiers et leur rôle est de détruire les animaux malades. C'est le cas des lions, pour ne citer que ceux-ci, qui chassent les antilopes et qui attrapent les plus faibles, celles qui sont malades ou blessées ou qui ont un défaut physique les empêchant de fuir assez rapidement.

Il y a des animaux comme le paon, destiné à nous montrer une des beautés de la création de Dieu. Tout comme il y a des oiseaux qui maintiennent un bon équilibre entre les insectes, la flore et sa reproduction, pour autant que l'homme ne vienne pas perturber cet équilibre avec des insecticides.

Il y a aussi les charognards, les éboueurs, ceux qui éliminent de la surface de la terre tout ce qui pourrait pourrir et provoquer des épidémies. Je pense ici au porc et au sanglier qui n'hésitent pas à manger des bêtes mortes, que ce soit à la ferme ou dans les champs et les forêts. Maintenant l'homme fait un élevage intensif de porcs, ce qui provoque une série de catastrophes comme c'est le cas avec le lisier. On pousse l'élevage d'une manière intensive pour gagner un maximum d'argent et nous avons la peste porcine, les vaches folles dont le cerveau est attaqué par différents virus transmissibles à l'homme.

Quant à ce qui vit dans la mer, les crustacés sont les éboueurs des mers et des océans, tous les coquillages sont des filtres.

Lorsque vous avez un ulcère à l'estomac ou diverses maladies, il arrive que le médecin, qui, la plupart du temps, ignore tout des lois divines, vous demande de ne plus manger ces animaux, ces crustacés et ces coquillages, mais il vous autorise à manger n'importe quoi dès que vous êtes guéris. Quel paradoxe!

Dans une étude mise à votre disposition et parue dans la revue américaine *The Biological Therapy*, le professeur Hans Heinrich Reckeweg confirme que la viande de porc provoque des abcès, des furoncles, l'appendicite, des troubles hépatiques, des éruptions cutanées. Il confirme que l'accroissement des cas de cancer est effrayant parmi ceux qui

mangent cette viande déclarée par Dieu impure à la consommation. Il ajoute qu'au fil des ans, on découvrit que beaucoup d'autres maladies, telles que l'arthrite et l'arthrose, étaient dans une large mesure provoquées par la consommation de viandes porcines.

Cependant, ne croyez surtout pas que, si l'un d'entre nous est atteint d'une de ces maladies, c'est parce qu'il continue à manger des viandes impures. Non, nous avons peut-être accumulé suffisamment de toxines au cours des années passées que pour en supporter les conséquences aujourd'hui. De plus Dieu, qui connaît le corps humain qu'Il a créé, punit l'iniquité des pères sur leurs enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération. Il n'est question ici que de transgressions physiques, de transgressions des lois de la santé. Nous avons donc accumulé depuis les quelques générations précédentes, pouvant remonter jusqu'à la troisième ou la quatrième, différents poisons, différentes toxines qui, peut-être, nous donneront quelques soucis de santé.

Examinons ce que l'Éternel nous fait comprendre par des exemples très simples. Je suppose que vous faites très bien la différence entre les viandes pures et les viandes impures, je me bornerai donc à quelques explications seulement.

Lorsque nous trouvons le mot *impur* au sujet des aliments, ce mot est traduit de l'hébreu *tâmê* signifiant «sali, souillé, abominable, infâme, pollué, impur». Nous ne devons pas manger des viandes qui saliraient, souilleraient, pollueraient notre organisme, des viandes que Dieu considère comme abominables et infâmes, nous ne devons pas en consommer. Encore une fois, tous ces animaux dont la chair est considérée comme impure ont leur raison d'être, mais Dieu ne les a pas créés pour que nous les consommions. Il en est de même pour certaines plantes et certains champignons, tous ne sont pas bons pour la consommation, bien qu'ils aient leur raison d'être.

Lévitique 11:3: «*Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourché et qui rumine*». Les bovidés ont la corne du sabot fendue et cette corne est composée de deux pointes formant la fourche. Ce n'est pas le cas du cheval, par exemple, qui a le sabot rond, sans fente, sans pointe. Il doit donc être éliminé de notre alimentation, d'autant plus qu'il ne rumine pas. Le porc a la corne fendue, le pied fourchu mais, comme il ne rumine pas, il doit être lui aussi éliminé comme le cheval. Le lapin et le lièvre n'ont pas de sabot, nous ne devons pas en manger.

Lévitique 11:9: «*Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux. Vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles, et qui sont dans les eaux, soit dans les mers, soit dans les rivières*». Les animaux aquatiques qui n'ont ni nageoires ni écailles doivent être éliminés de notre table. Remarquez que Dieu ne dit pas: «Voici les poissons...» Nous devons donc éliminer aussi les animaux aquatiques qui ne sont pas des poissons, et qui n'ont ni nageoires ni écailles. C'est le cas pour tous les coquillages, de tous les crustacés, les poulpes, les oursins, les escargots de mer, etc.

Ensuite, à partir du verset 13, l'Éternel nous donne une liste d'oiseaux que nous ne devons pas manger. En examinant chacune des espèces citées, vous comprendrez facilement que:

1. il n'est pas question de manger un oiseau de proie;
2. même s'il attrape sa nourriture en vol, il doit l'amener au sol pour la manger, sans la maintenir avec une patte et sans la déchirer, comme le font les charognards;
3. ils doivent avoir un doigt médian allongé (le doigt du milieu) et un doigt postérieur;
4. ils doivent avoir les doigts antérieurs d'un côté du perchoir et le doigt postérieur de l'autre côté;
5. ils doivent avoir un jabot;
6. ils doivent avoir un gésier dont le revêtement intérieur est facilement détachable.

Les oiseaux purs ont toutes ces caractéristiques, par contre il en manque une ou plusieurs pour les oiseaux impurs.

Et pour en finir avec la nourriture, l'Éternel donne une liste de quelques sauterelles que nous pouvons manger. Vous pouvez examiner tout cela en détail à partir du verset 20.

Celui qui touchait le cadavre d'un de ces animaux impurs devenait impur à son tour, mais je vous rappelle que la loi de l'impureté a été mise de côté, les ablutions ayant été données jusqu'à une époque de réformation, c'est-à-dire jusqu'à la mort du Christ.

Certains préconisent le végétarisme ou le végétalisme. Que faut-il en penser? Le Grand Larousse encyclopédique en dix volumes donne les définitions suivantes:

Végétalisme: «Régime des personnes qui se nourrissent exclusivement de végétaux.»

Végétarisme: «Système d'alimentation dans lequel on supprime toutes les espèces de viandes ou leurs dérivés immédiats [**végétarisme**], ou même tous les produits d'origine animale: oeufs, lait, etc. [**végétalisme**]. Encycl. Hist. Le **végétarisme** ou système de Pythagore fut pratiqué en tout temps: par opinion philosophique chez les populations brahmaniques de l'Inde, par pénitence dans les ordres monastiques, par nécessité chez les peuples pauvres, par goût enfin chez des personnes appartenant à toutes les races et à toutes les catégories sociales. Le végétarisme a des inconvénients. Il faut d'abord tenir compte que l'homme est omnivore par sa dentition et par la longueur de son intestin; que, de plus, il est habitué depuis d'innombrables générations à cette alimentation mixte. En outre, si les végétaux contiennent des sucres, des corps gras et des protéines, ces dernières y sont en quantité minime et sont moins facilement assimilées, ce qui conduit à absorber des quantités considérables d'aliments. Le régime végétarien laisse, en outre, des déchets en proportions exagérées et il produit une tendance à l'alcalose, surtout chez les sujets ayant une activité musculaire réduite.»

Qu'en dit la bible? 1 Timothée 4:1-5: «*Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience, prescrivant de ne pas se marier, et de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces, par parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière.*» Ne pas manger de viande est donc une doctrine de démons.

Il faut remarquer que ce passage ne s'applique nullement aux viandes impures, à celles que Dieu interdit pour la consommation de l'homme. Les viandes impures ne peuvent pas être sanctifiées par Dieu, puisqu'Il en défend la consommation. Elles ne sont donc pas des aliments. Par contre, Dieu a créé les animaux purs pour que nous puissions en consommer. Il est certain qu'Adam et Ève avaient des canines afin de pouvoir manger de la viande, et le tube digestif de l'homme contient tout l'équipement nécessaire pour digérer les constituants de la viande.

Noé et ses fils mangèrent de la viande, c'est ce que nous fait comprendre Dieu en faisant la distinction entre les animaux purs et les animaux impurs qui devaient entrer dans l'arche: «*Tu prendras auprès de toi sept couples de tous les animaux purs, le mâle et sa femelle; une paire des animaux qui ne sont pas purs, le mâle et sa femelle*» (Genèse 7:2). Cette distinction eût été inutile si, à l'époque, les hommes avaient été végétariens.

À Adam et Ève l'Éternel déclara: «*Voici, je vous donne toute herbe portant de la semence et qui est à la surface de toute la terre, et tout arbre ayant en lui du fruit d'arbre et portant de la semence: ce sera votre nourriture*» (Genèse 1:29). Ce passage ne signifie

nullement que la viande était exclue de l'alimentation d'Adam et le troupeau d'Abel ne pouvait pas trouver sa raison d'être pour le lait uniquement.

Noé lui-même mangeait de la viande. L'Éternel lui dit: *«Et toi, prends de tous les aliments que l'on mange, et fais-en une provision auprès de toi, afin qu'ils te servent de nourriture ainsi qu'à eux»* (Genèse 6:21). En disant *«prends de tous les aliments que l'on mange»*, l'Éternel fait une restriction qui n'existe pas pour les végétaux, comme on le constate dans Genèse 1:29. Cette restriction ne se rapporte qu'aux animaux dont la chair est impure pour la consommation de l'homme.

En rappelant à l'Ancien Israël la loi relative aux viandes pures et impures, l'Éternel lui donna en même temps l'ordre d'en manger. Voyons la façon dont Il S'exprima: *«Voici les animaux dont vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre. Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu et qui rumine. [...] Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux [...]»* (Lévitique 11:2-3, 9). Et en répétant cette loi, Moïse écrit: *«Voici les animaux que vous mangerez: le boeuf, la brebis et la chèvre; le cerf, la gazelle et le daim, le bouquetin, le chevreuil, la chèvre sauvage et la girafe. Vous mangerez de tout animal qui a la corne fendue, le pied fourchu et qui rumine. [...] Voici les animaux dont vous mangerez parmi tous ceux qui sont dans les eaux [...] Vous mangerez tout oiseau pur»* (Deutéronome 14:4-6, 9, 11).

Abraham a mangé de la viande avec l'Éternel: *«L'Éternel lui apparut parmi les chênes de Mamré, comme il était assis à l'entrée de sa tente, pendant la chaleur du jour. Il leva les yeux, et regarda: et voici, trois hommes étaient debout près de lui. [...] Et Abraham courut à son troupeau, prit un veau tendre et bon, et le donna à un serviteur qui se hâta de l'apprêter. Il prit encore de la crème et du lait, avec le veau qu'on avait apprêté, et il les mit devant eux. Il se tint lui-même à leurs côtés, sous l'arbre. Et ils mangèrent»* (Genèse 18:1-2, 7-8).

En lisant les chapitre 6 et 7 du livre du Lévitique, on constate que les sacrificateurs mangeaient les viandes du sacrifice de culpabilité comme du sacrifice d'expiation (Lévitique 7:5-7). Le livre des Nombres explique que le peuple d'Israël a mangé les cailles que l'Éternel lui amena par un vent qu'Il fit souffler de la mer. Si certains furent malades et en moururent, c'est parce qu'ils se goinfrèrent, ils mangèrent avec convoitise, sans prendre la peine de mâcher (Nombres 11:31-33).

Le peuple mangeait aussi de la viande pendant la fête des Tabernacles: *«Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des boeufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille»* (Deutéronome 14:26). Néhémie dit au peuple: *«Allez, mangez des viandes grasses et buvez des liqueurs douces [...]»* (Néhémie 8:10).

Le livre du Lévitique fait aussi une distinction entre le gibier comestible et celui qui ne se mange pas, comme le sanglier et le lièvre: *«Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang, et le couvrira de poussière»* (Lévitique 17:3).

Le livre de la Genèse décrit Isaac demandant à Ésaü de lui apporter du gibier: *«Maintenant donc, je te prie, prends tes armes, ton carquois et ton arc, va dans les champs, et chasse-moi du gibier. Fais-moi un mets comme j'aime et apporte-le-moi à manger»* (Genèse 27:3-4).

Dans le Nouveau testament, il est question du veau gras que l'on tue pour fêter le retour du fils prodigue: *«Amenez le veau gras et tuez-le. Mangeons et réjouissons-nous, car mon fils que voici était mort et il est revenu à la vie; il était perdu et il est retrouvé»* (Luc 15:23-24).

Le christ Lui-même a mangé l'agneau pascal et c'est au cours de ce repas qu'Il a changé les symboles par le pain et le vin. Il a multiplié les pains, mais aussi les poissons: *«Jésus leur répondit: [...] donnez-leur vous-mêmes à manger. Mais ils lui dirent: Nous n'avons ici que cinq pains et deux poissons. Et il dit: apportez-les moi. Il fit asseoir la foule sur l'herbe, prit les cinq pains et les deux poissons, et, levant les yeux vers le ciel, il rendit grâces. Puis, il rompit les pains et les donna aux disciples, qui les distribuèrent à la foule. Tous mangèrent et furent rassasiés, et l'on emporta douze paniers pleins des morceaux qui restaient. Ceux qui avaient mangé étaient environ cinq mille hommes, sans les femmes et les enfants»* (Matthieu 14:16-21). Un autre événement similaire est encore relaté par l'apôtre Matthieu (Matthieu 15:34-37). À son tour, l'apôtre Marc confirme ce fait (Marc 6:39-44).

Après Sa résurrection, Jésus fit cuire du poisson pour Ses disciples et le leur donna à manger: *«Lorsqu'ils furent descendus à terre, ils virent là des charbons allumés, du poisson dessus, et du pain. Jésus leur dit: Apportez les poissons que vous venez de prendre. [...] Venez, mangez. [...] Jésus s'approcha, prit le pain et le leur donna; il fit de même du poisson»* Jean 21:9-10, 12-13).

On cite souvent le cas de Daniel pour appuyer le végétarisme ou le végétalisme, mais il faut remarquer que si Daniel, sous Nébucadnetsar, décide de ne pas manger de viande, c'est pour ne pas se souiller: *«Daniel résolut de ne pas se souiller par les mets du roi et par le vin dont le roi buvait, et il pria le chef des eunuques de ne pas l'obliger à se souiller»* (Daniel 1:8). Daniel ne voulait pas se souiller par du sang et des viandes impures, selon les instructions de Lévitique 11:43.

Plus tard, alors qu'il se trouvait sous le règne de Cyrus, Daniel mangeait de la viande: *«En ce temps-là, moi, Daniel, je fus trois semaines dans le deuil. Je ne mangeai aucun mets délicat, il n'entra ni viande ni vin dans ma bouche et je ne m'oignis point jusqu'à ce que les trois semaines fussent accomplies»* (Daniel 10:2-3).

En décrivant le royaume que le Christ viendra instaurer sur terre, le prophète Ésaïe écrit: *«Alors il répandra la pluie sur la semence que tu auras mise en terre, et le pain que produira la terre sera savoureux et nourrissant. En ce même temps, tes troupeaux paîtront dans de vastes pâturages»* (Ésaïe 30:23). *«Mes élus posséderont le pays, et mes serviteurs y habiteront. Le Saron servira de pâturage au menu bétail, et la vallée d'Acor servira de gîte au gros bétail [...]»* (Ésaïe 65:9-10). *«Des étrangers seront là et feront paître vos troupeaux. Des fils de l'étranger seront vos laboureurs et vos vigneron»* (Ésaïe 61:5). Il est certain que tous ces troupeaux ne trouveront pas leur raison d'être dans le lait seulement, mais ils serviront aussi à la nourriture de l'homme.

La chair des animaux purs est faite pour l'homme. Il est d'ailleurs prouvé que celui qui ne mange aucune viande est physiquement plus faible qu'une personne qui en mange; de plus, ses capacités mentales sont diminuées. L'homme a besoin de protéines animales et de certains acides aminés qui se trouvent dans la viande. Voilà pourquoi les protéines de la viande sont qualifiées de protéines à haute valeur biologique. Par contre, les protéines d'origine végétale n'apportent que peu ou pas d'acides aminés essentiels: elles sont dites à faible valeur biologique.

D'autres nutriments, comme certains minéraux et certaines vitamines, ne sont pas apportés en quantité suffisante par les seuls végétaux.

Le cas du fer est intéressant. Nécessaire à la fabrication de nos globules rouges et donc pour éviter les anémies, le fer se trouve dans la viande et dans certains végétaux, mais sous des formes différentes. Il se fait que la forme contenue dans la viande, la forme dite héminique, est mieux absorbée par l'intestin que les formes contenues dans les végétaux. De plus, les végétaux contiennent des substances appelées phytates, qui ont pour effet

notamment de freiner encore davantage l'absorption du fer. Enfin, il faut en finir avec le mythe de Popeye: la fameuse richesse des épinards en fer est une erreur historique qui a la vie dure, sans compter que si les épinards contiennent effectivement du fer, il faudrait en consommer des quantités très importantes pour parvenir à couvrir les besoins nutritionnels.

Compte tenu de tout cela, le végétarisme, parce qu'il tolère des protéines d'origine animale comme celles des œufs et du lait, par exemple, expose à moins de carences en acides aminés essentiels que le végétalisme.

Il a été constaté que les ondes cérébrales sont identiques chez les végétaliens de longue date et chez les épileptiques. Être végétalien ou même végétarien est nécessaire pour faire un bon médium. Hitler était démoniaque, il a été utilisé par Satan, il était végétalien. Satan veut dominer notre esprit et cela lui est d'autant plus facile si nous sommes diminués mentalement. Conformons-nous donc aux instructions divines et mangeons de la chair animale **pure**.

* * * * *
* * *
*

Nous allons poursuivre avec Lévitique 12, puisque nous avons clôturé avec Lévitique 11, en parlant des viandes pures et impures.

1 Jean 3:4: *«Quiconque pèche transgresse la loi et le péché est la transgression de la loi.»*

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer, le péché n'est pas seulement la transgression des commandements, mais c'est la transgression de tout ce qui est imposé pour notre bien par la loi, cette loi que nous découvrons dans toute la Bible.

Et nous en arrivons à Lévitique 12. Dans ce chapitre, il est question d'impureté, de circoncision physique, de purification, d'holocauste et de sacrifice d'expiation.

Déjà nous savons que tout cela a été écarté, mis à l'écart, mais qu'en est-il de la mère qui est déclarée impure pendant sept jours et pourquoi est-elle déclarée impure?

Lévitique 12:2-5: *«Lorsqu'une femme deviendra enceinte et qu'elle enfantera un mâle, elle sera impure pendant sept jours; elle sera impure comme au temps de son indisposition menstruelle. [...] Elle restera encore trente-trois jours à se purifier de son sang; [...] elle n'ira point au sanctuaire, [...] Si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines, [...] et elle restera soixante-six jours à se purifier de son sang.»*

En déclarant la mère impure, Dieu décourageait les visiteurs, car tous ceux qui la touchaient ou qui touchaient son lit devenaient impurs à leur tour jusqu'au soir. Par cette restriction, Dieu protégeait aussi les nouveaux-nés qui peuvent être si facilement contaminés par les microbes, les germes, les maladies.

Ceci devrait nous amener à réfléchir lorsque nous avons de très jeunes enfants parmi nous. En effet, certaines personnes viennent se pencher sur eux, leur caresser les joues ou encore le menton, leur chatouiller la poitrine avec l'espoir de leur arracher un sourire, et cela après avoir serré tant de mains.

Pour le bien de l'enfant, pour sa santé, nous devrions nous abstenir de ces gestes d'affection. Au premier abord, le geste est peut-être beau, mais le résultat risque d'être plus grave que nous ne le pensons. De plus, par ce chapitre 12 du Lévitique, Dieu nous montre que nous devons éviter de faire quoi que ce soit qui, directement ou indirectement, pourrait altérer la santé des nourrissons.

Cette loi rendant la mère impure pendant une semaine, s'il naissait un garçon, ou pendant deux semaines, s'il naissait une fille, freinait le désir qu'aurait pu avoir la mère de sortir avec son enfant et, en plus, cela freinait aussi la venue des visiteurs.

En outre, en ce qui concerne la période de quarante jours (7+33) et de quatre-vingts jours (14+66), nous n'avons encore aucune preuve irréfutable.

Le résultat actuel de nos recherches peut se résumer comme suit: il semblerait que cette isolation de la mère qui allaite son enfant aurait pour but d'éliminer le stress, la tension qui influe beaucoup sur le comportement de la maman et du bébé.

De nos jours, on essaye de plus en plus de tenir à distance les visiteurs qui ne font pas partie de la famille proche afin de mieux protéger la maman et le bébé.

À ce jour, la science médicale a prouvé qu'une période de six semaines ou quarante-deux jours était une bonne période avant qu'un couple n'ait des relations conjugales après l'accouchement.

La lactation peut être contrariée, freinée par la tension, par toutes les inquiétudes émotionnelles de la maman, qui peuvent provoquer une sorte de cercle vicieux.

En effet, plus la lactation est contrariée, plus le bébé doit téter pour trouver la quantité de lait qui lui est nécessaire et plus il s'agite. Plus il s'agite, plus le degré d'anxiété de la maman s'élève et de nouveau la lactation en est contrariée.

Par ces quelques explications, nous pouvons déjà comprendre qu'il y a dans cette loi une volonté de protéger la maman et le bébé.

Bien que nous ne comprenions pas encore clairement le pourquoi de ces quarante jours et de ces quatre-vingts jours, il est certain que, si cette loi était valable pour nos ancêtres, elle a encore toute sa raison d'être pour nous aujourd'hui.

Et nous en arrivons au chapitre 13 qui donne divers détails sur la lèpre et sur ce que le lépreux devait faire. Il ne semble pas que la lèpre décrite dans ce chapitre soit identique à celle qui est toujours connue de nos jours.

Le principe décrit dans ce chapitre démontre qu'il faut faire en sorte de stopper toute maladie dès qu'elle se manifeste.

La médecine était connue chez les autres peuples mais, à l'époque, elle n'existait pas chez l'ancien Israël. Voilà pourquoi il fallait se présenter devant le sacrificateur et se soumettre à la quarantaine, le malade étant placé en dehors du camp pour la protection des autres.

Que faire aujourd'hui? Avant tout, pratiquer Jacques 5:14 et, si nous avons une maladie contagieuse, nous devons rester chez nous pour le bien du troupeau. C'est aussi une question d'amour.

Ceci s'applique également au malade spirituel. Si quelqu'un vit dans la transgression de la loi, s'il répand des rumeurs, s'il veut imposer ses propres doctrines, ses idées personnelles, il doit être écarté du camp d'Israël, c'est-à-dire qu'il doit être mis hors de l'Église.

Nous passons maintenant au chapitre 14 qui traite de la purification du lépreux.

C'est Dieu qui guérissait cette très sérieuse maladie. Lorsque l'Israélite était guéri, il devait se présenter à nouveau devant le sacrificateur qui devait l'examiner soigneusement et décidait ensuite s'il pouvait réintégrer le camp.

Ici aussi l'analogie intervient! Quand quelqu'un a été mis à l'écart de la congrégation par suite de sa lèpre spirituelle, il ne peut pas revenir quand il le veut.

Il doit avant tout s'adresser au ministère qui doit vérifier s'il est bien purifié spirituellement et décider s'il peut revenir au sein de la congrégation, sans plus de danger pour le peuple de Dieu.

Souvent, après un premier examen, on laissait passer une période d'attente permettant de se rendre compte si, oui ou non, la guérison était bien certaine.

Il en est de même pour celui qui est exclu de la congrégation. Bien souvent, après un premier entretien, le ministre laisse passer une période d'attente afin de s'assurer de sa sincérité et ce n'est qu'après un second examen qu'il est réintégré.

Dans le chapitre 15, nous trouvons les lois concernant les rapports sexuels.

Dans les quinze premiers versets, YAHWEH traite de la gonorrhée qui est l'ancien nom de la blennorragie.

Le verset 16 fait mention de l'éjaculation et le verset 19 des menstrues, des règles de la femme.

Le but de ce chapitre est de souligner l'importance de l'hygiène dans les relations sexuelles, que Dieu interdit au couple pendant la période de menstruation.

Le chapitre 16 se rapporte au jour des expiations. Cette fête est toujours en vigueur aujourd'hui, nous l'observons chaque année et c'est au cours du sermon qui vous est donné ce jour-là, qui est et reste un jour de jeûne complet, que la signification de tout ce chapitre vous est expliquée, à peu près chaque année. Si vous souhaitez plus de détails, n'hésitez pas à nous demander notre étude sur le sujet; elle vous sera envoyée gratuitement (RFR85).

Je ne vois donc pas la nécessité de vous l'expliquer à nouveau aujourd'hui.

Dans les neuf premiers versets du chapitre 17, l'Éternel explique la bonne façon d'effectuer les sacrifices qui ne peuvent pas être faits n'importe où.

Pendant qu'il errait dans le désert, le peuple mangeait très peu de viande, il se nourrissait principalement de la manne.

Il avait quitté l'Égypte avec des troupeaux considérables de brebis et de boeufs, et ils ne les mangèrent pas tous en si peu de temps.

Dieu voulait S'assurer que, lorsqu'ils tueraient leurs animaux, ils verraient Dieu comme étant la figure centrale et ne reviendraient pas aux anciennes pratiques dont ils avaient été témoins et qui avaient été les leurs alors qu'ils se trouvaient en Égypte.

Lévitique 17:7: *«Ils n'offriront plus leurs sacrifices aux boucs, avec lesquels ils se prostituent. Ce sera une loi perpétuelle pour eux et pour leurs descendants.»*

Les boucs dont il est question ici sont des démons, des faux dieux adorés en Égypte. Lorsqu'on abattait un animal, on le dédiait à un faux dieu. Désormais il n'est plus question de faire cela.

S'ils voulaient tuer un animal, celui-ci devait être amené au tabernacle et être abattu sous la surveillance du sacrificateur.

Lévitique 17:10-14: *«Si un homme de la maison d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux **mange** du sang d'une espèce quelconque, je tournerai ma face contre celui qui **mange** le sang et je le retrancherai du milieu de son peuple. Car l'âme [ou la vie] de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il servît d'expiation pour vos âmes [pour vos vies], car c'est par l'âme que le sang fait l'expiation. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël: Personne d'entre vous ne **mangera** du sang et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne **mangera** pas du sang. Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau **qui se mange**, il en versera le sang et le couvrira de poussière. Car l'âme [la vie] de toute chair, c'est son sang qui est en elle. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël: Vous ne **mangerez** le sang d'aucune chair, car l'âme de toute chair, c'est son sang: quiconque en **mangera** sera retranché.»*

Dans ces versets, il est question du sang. Il existe donc une interdiction de manger du sang, car la vie de la chair est dans le sang; la vie de toute chair, c'est son sang qui est en elle.

Vous remarquerez que le mot *manger* ou *mangera* est cité à sept reprises, comme si Dieu entrevoyait déjà l'interprétation qu'en donneraient les membres d'une religion qui vont de porte en porte.

Lorsque Dieu interdit de manger le sang, il utilise le mot *akal* qui signifie «manger, brûler, consumer, dévorer, dîner, nourrir.»

Tout comme les instructions relatives aux animaux purs et impurs concernent les lois de la santé, il en est de même pour l'absorption du sang.

Le sang absorbé par la bouche est détruit par l'estomac où il se décompose, pouvant devenir toxique. Lorsqu'un ulcère saigne, le sang stagne dans l'estomac et produit de l'ammoniac qui peut être réabsorbé et qui, en passant dans le circuit sanguin, risque d'intoxiquer la personne, s'il atteint le cerveau.

Au chapitre 18, l'Éternel rappelle aux Israélites qu'ils ne doivent pas commettre les actes sexuels qui se pratiquaient dans le pays d'Égypte et qui étaient également pratiqués dans le pays de Canaan vers lequel ils se dirigeaient.

Il était courant dans ces pays de voir des mariages entre membres de la même famille. N'oubliez pas que certains pharaons épousaient leur soeur.

«*Vous pratiquerez mes ordonnances, et vous observerez mes lois: vous les suivrez*», ajoute encore YHVH (18:4).

Il leur rappelle, et cela dans plusieurs passages bibliques, de ne pas découvrir la nudité de leur parents, c'est-à-dire de ne rien faire pour avoir des rapports sexuels avec des parents, une belle-mère, une soeur ou une demi-soeur, avec les petits-enfants, avec une tante ou un oncle, avec une belle-fille, avec une belle-soeur, avec une mère, parce que toutes ces personnes font partie de la parenté, de la famille.

Lévitique 18:7: «*Tu ne découvriras point la nudité de ton père, ni la nudité de ta mère. C'est ta mère: tu ne découvriras point sa nudité.*»

Il est donc bien question d'inceste dans ce verset.

Lévitique 18:20: «*Tu n'auras point commerce avec la femme de ton prochain, pour te souiller avec elle.*»

Il est fait mention en plus de l'adultère.

Lévitique 18:22: «*Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination.*»

Il s'agit bien de l'homosexualité. Remarquez qu'elle est considérée comme une abomination. Il s'agit d'un acte dont Dieu a horreur.

Lévitique 18:23: «*Tu ne coucheras point avec une bête, pour te souiller avec elle. La femme ne s'approchera point d'une bête, pour se prostituer à elle. C'est une confusion.*»

Remarquez que YHVH appelle la première bestialité une souillure, c'est donc de la corruption, de l'infection, de la profanation. La seconde forme de bestialité est qualifiée de confusion, donc c'est quelque chose de honteux, c'est démentiel.

Nous voici arrivés au chapitre 19 qui donne quelques bons principes de vie.

Lévitique 19:3: «*Chacun de vous respectera sa mère et son père, et observera mes sabbats. Je suis l'Éternel, votre Dieu.*»

Si un enfant ne grandit pas dans le respect et la bonne crainte de ses parents, il aura énormément de problèmes pour apprendre à respecter et à craindre Dieu.

Lévitique 19:9-10: «*Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Éternel, votre Dieu.*»

Voilà quelque chose qui s'est perdu et pourtant cette loi est toujours d'application, car Dieu prend soin du pauvre. Si vous laissez un coin de votre champ sans le moissonner, il y a peu de chance pour que quelqu'un vienne et prenne des épis.

Alors que faire? Que l'on vienne ou non le chercher, laissez un coin, ne serait-ce qu'un mètre carré, sans le moissonner, vous aurez ainsi fait votre part aux yeux de Dieu.

Dans ce passage il est question du champ, de la vigne, et non pas de votre potager.

Remarquez aussi comment Dieu Se fait comprendre: «*Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner [...]*». Autrement dit, quand vous ferez la moisson dans tout le pays, sans prendre garde à ce que les autres font ou ne font pas, vous laisserez un coin de votre champ sans le moissonner. C'est donc une responsabilité personnelle.

Lévitique 19:11: «*Vous ne déroberez point et vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres*». On peut tromper par fraude, par dissimulation, en abusant d'une situation ou en abusant des autres.

Lévitique 19:12: «*Vous ne jurerez point faussement par mon nom, car tu profanerais le nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel.*»

Je ne m'arrête pas à chaque verset, car certains sont tellement clairs qu'ils n'ont besoin d'aucune explication.

Lévitique 19:13: «*Tu n'opprimeras point ton prochain et tu ne raviras rien par violence. Tu ne retiendras point jusqu'au lendemain le salaire du mercenaire.*»

Le Rabinat français traduit ce passage de la manière suivante: «*Ne commets point d'extorsion sur ton prochain, point de rapine; que le salaire du journalier ne reste point par-devers toi jusqu'au lendemain.*»

Nous devons payer le salaire qui revient à l'ouvrier, sans l'opprimer par un salaire de misère, et nous ne pouvons pas retenir ou retarder le paiement du salaire qui est dû.

Lévitique 19:14: «*Tu ne maudiras point un sourd et tu ne mettras devant un aveugle rien qui puisse le faire tomber; car tu auras la crainte de ton Dieu. Je suis l'Éternel!*»

Maudire un sourd parce qu'il ne fait pas ce qui lui est demandé, parce qu'il n'entend pas, c'est ce qu'il ne faut pas faire, pas plus qu'il ne faut mettre d'obstacles devant un aveugle. Non, il faut les aider l'un et l'autre de notre mieux.

L'esprit de ce précepte, c'est que personne ne doit tirer avantage de l'ignorance, de la simplicité ou de l'inexpérience des autres.

Lévitique 19:15: «*Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements; tu n'auras point égard à la personne du pauvre et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice.*»

Nous ne devons pas faire acception de personnes. En matière de jugement, nous ne devons pas favoriser ou ménager le pauvre avec l'arrière-pensée de l'aider, pas plus que nous ne devons favoriser le grand, le puissant ou le riche, avec l'espoir de nous le rendre favorable. Il nous faut juger selon la justice, selon l'impartialité.

Toutefois, de nos jours, nous ne devrions pas prêter serment conformément à Matthieu 5:33-37 et Jacques 5:12.

Lévitique 19:16: «*Tu ne répandras point de calomnies parmi ton peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis l'Éternel.*»

Nous ne devons pas colporter le mal. On peut colporter le mal d'une manière très subtile, en laissant supposer certaines choses, en ne donnant que quelques détails seulement qui risquent d'amener la suspicion sur les autres, nous pouvons amener le doute sur le comportement de certaines personnes par quelques paroles malignes ou hypocrites.

Je lisais il y a peu qu'une personne qui répand la calomnie ou la médisance, qui dévoile des secrets de famille, des secrets personnels appartenant à un conjoint, à un ami ou

à d'autres, est une peste pour la société et devrait être éloignée des habitations des hommes. Ceci ne figure pas dans la Bible, mais avouez que c'est une excellente solution.

Jacques nous rappelle, dans son épître, que la langue est un feu, qu'elle est pleine d'un venin mortel. Nous ne serons donc jamais assez attentifs aux paroles qui sortent de notre bouche.

Ensuite nous ne devons pas nous élever contre le sang de notre prochain, dans le sens que nous ne devons pas devenir des faux témoins parce que, par suite d'un faux témoignage, le sang, c'est-à-dire la vie de notre prochain, peut être mis en danger.

Lévitique 19:17: *«Tu ne haïras point ton frère dans ton coeur; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui.»*

Il ne faut vouloir du mal à personne, nous ne devons haïr personne, mais nous ne devons assumer, accepter pour acquit aucun péché. Si nous voyons quelqu'un pécher ou s'adonner à certaines pratiques pouvant mettre sa vie spirituelle en danger, allons le trouver en privé, avec une attitude humble, et donnons-lui les encouragements nécessaires et l'aide dont il a besoin pour vaincre.

Ne le condamnons pas, mais parlons-lui avec amour, avec bonté, avec patience, avec douceur et, surtout, avec humilité.

C'est de cette façon que nous ne nous chargerons pas d'un péché à cause de lui.

Lévitique 19:18: *«Tu ne te vengeras point et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel.»*

Faisons pour notre prochain ce que nous aimerions qu'il fasse pour nous.

Remarquez qu'une fois encore, ce verset se termine par cette petite phrase: *«Je suis l'Éternel»*. Or, dans ce chapitre, cette expression est citée quinze fois, comme si YHWH voulait nous dire: *«C'est Moi l'Éternel qui vous donne ces principes de vie.»*

Lévitique 19:19: *«Vous observerez mes lois. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes [...]»*

Le mot «accoupler» est une mauvaise traduction, il faut lire: *«Tu n'attelleras point des bestiaux de deux espèces différentes.»*

Ceci est à rapprocher de Deutéronome 22:10: *«Tu ne laboureras point avec un boeuf et un âne attelés ensemble.»*

La raison de ceci est très compréhensible. L'un des deux animaux aura un plus gros effort à accomplir, les efforts ne seront pas bien partagés, bien équilibrés, à cause de la différence de taille.

L'Éternel prend soin de toute Sa création, même des animaux.

Lévitique 19:19: *«Tu n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences [...]»*

La raison nous en est donnée dans Deutéronome 22:9: *«Tu ne sèmeras point dans ta vigne diverses semences, de peur que tu ne jouisses ni du produit de ce que tu auras semé, ni du produit de ta vigne.»*

Nous pouvons comprendre que cette loi est donnée pour que telle plante ne vienne pas faire du tort à l'autre. Encore une fois, il est question ici du champ et de la vigne, ceci est indépendant de votre potager.

Lévitique 19:19: *«et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.»*

Retournons à Deutéronome 22:11: *«Tu ne porteras point un vêtement tissé de diverses espèces de fils, de laine et de lin réunis ensemble.»*

Les fils de laine proviennent d'une source animale, les fils de lin proviennent d'une source végétale. Nous devons éviter ce genre de mélange.

Par contre, pour les fibres naturelles à base de cellulose végétale comme le lin et le coton, leur mélange est acceptable.

Il y a encore les fibres animales à base de protéine comme la soie et la laine, et leur mélange est acceptable également.

Reste les tissus synthétiques: dacron, nylon, rayonne, polyester, soie artificielle, etc. Beaucoup ignorent qu'un tissu synthétique a été conçu pour avoir les mêmes caractéristiques que les fibres naturelles avec lesquelles il est combiné.

Par conséquent, un fil synthétique mélangé à une fibre animale est acceptable et un fil synthétique mélangé à une fibre végétale est acceptable également.

Lévitique 19:23-25: *«Quand vous serez entrés dans le pays et que vous y aurez planté toutes sortes d'arbres fruitiers, vous en regarderez les fruits comme incirconcis; pendant trois ans, ils seront pour vous incirconcis; on n'en mangera point. La quatrième année, tous leurs fruits seront consacrés à l'Éternel au milieu des réjouissances. La cinquième année, vous en mangerez les fruits et vous continuerez à les récolter. Je suis l'Éternel, votre Dieu.»*

Ce principe est toujours applicable aujourd'hui. Vous plantez des arbres fruitiers et, durant les trois années qui suivront leur plantation, vous n'en mangerez pas les fruits. Vous les abandonnez au pied de l'arbre.

La quatrième année, les fruits doivent être consacrés à l'Éternel. Dans l'ancien Israël, ils étaient remis aux prêtres et aux Lévites.

Au cours de la cinquième année, le propriétaire des arbres pourra enfin manger ses fruits. Si vous faites cela, Dieu promet que vous continuerez à les récolter.

Cette loi ne se rapporte qu'aux arbres qui portent du fruit et non aux arbrisseaux ou aux buissons (comme les groseillers, les framboisiers) ou aux ronces (comme les mûriers), pas plus qu'aux vignes. La longévité de tous ceux-ci est beaucoup plus courte que celle d'un arbre.

Dieu fait donc une distinction entre les petits fruits, comme les baies, les groseilles, les framboises et les mûres dont la cueillette est semblable à une moisson et qui, en outre, subissent le sabbat de la terre, et les fruits qui poussent sur des arbres.

Lévitique 19:26: *«Vous ne mangerez rien avec du sang.»*

Rien de ce que nous mangeons ne doit être accompagné de sang, même pas la sauce qui, dans certains restaurants, est faite à base de sang.

Ne confondez pas le jus de la viande qui coule de votre rôti lorsque vous le découpez et le sang. Le jus qui coule de votre rôti n'est pas du sang.

Lévitique 19:26: *«Vous n'observerez ni les serpents ni les nuages pour en tirer des pronostics.»*

Certaines versions écrivent: *«Ne vous livrez pas à la divination, ni aux présages.»*

Pour déterminer si les événements leur seraient favorables ou non, certains observaient les serpents, le vol des oiseaux ou même les nuages. Nous devons éviter ces choses et éviter en plus de nous remettre entre les mains de gens qui font ces choses.

Ceci n'a rien à voir avec le fait de regarder le ciel pour déterminer s'il serait bon de prendre le parapluie avant de sortir!

Lévitique 19:27: *«Vous ne couperez point en rond les coins de votre chevelure et tu ne raseras point les coins de ta barbe.»*

Il s'agit d'une coutume religieuse que les Israélites avaient apprise en Égypte.

À la mort d'un ami, les Égyptiens se coupaient une partie de la chevelure et ils la jetaient dans le sépulcre, sur le mort. On les laissait parfois sur la figure et la poitrine du décédé pour apaiser les dieux infernaux.

Lévitique 19:28: *«Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair pour un mort et vous n'imprimerez point de figures sur vous.»*

En signe de deuil, on se griffait les bras, le visage, on se les tailladait même. L'Éternel S'oppose à cela ainsi qu'aux tatouages.

Lévitique 19:31: *«Ne vous tournez point vers ceux qui évoquent les esprits, ni vers les devins; ne les recherchez point, de peur de vous souiller avec eux. Je suis l'Éternel, votre Dieu.»*

Ce verset est à rapprocher de Deutéronome 18:10-12: *«Qu'on ne trouve chez toi [...] personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, d'enchanteur, personne qui consulte ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, personne qui interroge les morts. Car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel.»*

Si nous nous tournons vers ces gens, nous nous souillerons avec eux et, automatiquement, nous serons, à notre tour, en abomination à l'Éternel.

Lévitique 19:32: *«Tu te lèveras devant les cheveux blancs et tu honoreras la personne du vieillard. Tu craindras ton Dieu. Je suis l'Éternel.»*

Avant la guerre, lorsque l'on se trouvait dans un tram ou dans un train et qu'une personne âgée montait, si elle ne trouvait pas de place assise, une ou deux personnes se levaient pour lui laisser leur siège. Si on croisait une personne âgée sur le trottoir, on s'écartait pour lui laisser le passage. On en faisait autant pour les dames.

Aujourd'hui, on n'a de considération pour personne. Les jeunes enfants courent, ils bousculent les personnes âgées, ils leur marchent même sur les pieds sans un mot d'excuse et les parents trouvent cela normal.

Ils sont jeunes, disent les parents, ils ne savent pas. Mais s'ils ne savent pas, c'est parce qu'on ne leur apprend pas le respect du prochain.

Lévitique 19:33-34: *«Si un étranger vient séjourner avec vous dans votre pays, vous ne l'opprimerez point. Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous; vous l'aimerez comme vous-mêmes, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu.»*

Cette loi est destinée à reconforter celui qui se trouve dans un pays étranger, qui est loin de sa famille et qui a tout pour se sentir isolé et désolé.

Elle nous montre que nous ne devons faire aucune discrimination, que nous devons aimer tous ceux qui sont au milieu de nous.

Lévitique 19:35-36: *«Vous ne commettrez point d'iniquité ni dans les jugements, ni dans les mesures de dimension, ni dans les poids, ni dans les mesures de capacité. Vous aurez des balances justes, des poids justes, des épha justes et des hin justes. Je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte.»*

Cette justice dans les jugements, dans les poids et mesures, voilà quelque chose qui se fait de plus en plus rare de nos jours.

Lévitique 19:37: *«Vous observerez toutes mes lois et toutes mes ordonnances et vous les mettrez en pratique. Je suis l'Éternel.»*

Tout ce que nous venons de voir, toutes ces choses, nous devons encore les pratiquer. Ces lois sont tout ce qu'il y a de plus logique, bien que l'on essaye de nous faire croire qu'elles ne sont plus d'application aujourd'hui, on affirme qu'elles sont abolies, alors que le péché est la transgression de la loi.

* * * * *
* * *
*

Au chapitre 20, nous trouvons les peines qui devaient être appliquées pour les diverses transgressions déjà énumérées dans les chapitres précédents.

Le chapitre 21 se rapporte aux sacrificateurs. L'Éternel insiste sur la perfection physique qui doit être la leur.

Au chapitre 22, nous avons la liste de ce que devaient éviter Aaron et ses fils. Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur une erreur de traduction:

Lévitique 22:26-27: *«L'Éternel dit à Moïse: Un boeuf, un agneau ou une chèvre, quand il naîtra, restera sept jours avec sa mère [...]»*

Il ne peut être question ici d'un boeuf, mais plutôt d'un jeune veau. En effet, le boeuf est un animal castré et il ne peut naître dans cet état. Il en est de même pour la chèvre qui ne peut mettre au monde qu'un chevreau ou une chevrette. Dans ce cas précis, puisqu'il faut offrir le premier-né, il ne peut s'agir que d'un animal mâle, donc d'un chevreau.

Lévitique 22:27 (la fin du verset): *«dès le huitième jour et les suivants, il sera agréé pour être offert à l'Éternel en sacrifice consumé par le feu.»*

Pourquoi attendre ce délai de huit jours? Parce que la chair d'un très jeune animal est peu nutritive et, en plus, l'Éternel souhaite que l'animal ait les poils et les sabots parfaitement formés (A. Clarke, page 535, volume 1). En outre, pour le bien de la mère, il était nécessaire que le petit puisse téter son lait pendant ce laps de temps.

Lévitique 22:28: *«Boeuf ou agneau, vous n'égorgeriez pas un animal et son petit le même jour.»*

Encore une fois, il faut lire ici non pas «boeuf», mais «veau». Il ne fallait pas tuer le petit et sa mère le même jour.

Les Juifs comprennent ce précepte comme étant destiné à inculquer la miséricorde et la compassion.

Et nous en arrivons au chapitre 23 qui est celui des sabbats annuels et hebdomadaires. Je n'ai pas l'intention de vous en parler dans cette étude, puisque chaque année on vous explique la signification de ces fêtes et ce qu'elles représentent. Si vous souhaitez plus de détails, n'hésitez pas à nous demander notre étude sur le sujet; elle vous sera envoyée gratuitement (RFR80-87).

Les premiers versets font mention du sabbat hebdomadaire qui nous rappelle que Dieu est le Créateur. Les versets suivants nous détaillent les fêtes annuelles dans leur ordre chronologique.

J'ajouterai que ce ne sont pas nos fêtes, mais les fêtes de l'Éternel, comme cela nous est indiqué au début et à la fin de ce chapitre.

Les différents sacrifices sont donnés en même temps que les fêtes annuelles. Cependant, puisque Dieu a établi les fêtes annuelles bien avant de faire connaître Son système lévitique, la mise à l'écart des sacrifices n'abolit pas les fêtes de l'Éternel qui ont été données au peuple d'Israël par l'intermédiaire de Moïse, alors qu'il se trouvait devant Yahweh sur le mont Sinaï. Vous reverrez cela dans Exode 23 aux versets 14 à 16.

Dans son commentaire, A. Clarke écrit:

«Le septième jour est le sabbat. Ceci, parce que la première et la plus grande Fête solennelle est mentionnée la première. Celui qui ne l'observait pas de la manière la plus religieuse ne se trouvait pas capable d'observer les autres. L'observance religieuse du sabbat se trouve au seuil même de toute religion.»

Le chapitre 24 donne les règles relatives au chandelier et aux pains de proposition. Il est encore question des peines à appliquer aux blasphémateurs et aux meurtriers.

Comprenons cependant Lévitique 24:2: *«Ordonne aux enfants d'Israël de t'apporter pour le chandelier de l'huile pure d'olives concassées, afin d'entretenir les lampes continuellement.»*

Nous devons tirer de ceci une certaine analogie. Nous devons être une lumière continue et un véritable exemple pour le monde.

Ces lampes étaient montées sur un chandelier à sept branches et, depuis l'époque du Nouveau Testament, l'Église est représentée par sept chandeliers séparés. Ces sept chandeliers se succéderont sans discontinuité jusqu'au retour du Christ.

Au chapitre 25, nous retrouvons dans les sept premiers versets des instructions relatives au sabbat de la terre que nous avons déjà commenté.

Puisqu'il est question de *«la terre»*, ces instructions se rapportent aussi à notre potager.

Lévitique 25:20-22: *«Si vous dites: Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point et ne ferons point nos récoltes? je vous accorderai ma bénédiction la sixième année et elle donnera des produits pour trois ans. Vous sèmerez la huitième année et vous mangerez de l'ancienne récolte; jusqu'à la neuvième année, jusqu'à la nouvelle récolte, vous mangerez de l'ancienne.»*

Ceci se rapporte, bien entendu, aux céréales. Vous comprenez bien que cela pourrait s'appliquer difficilement aux salades, aux épinards ou à beaucoup d'autres légumes de votre potager.

Observer le sabbat de la terre, ce n'est pas laisser la terre à l'abandon, comme beaucoup le supposent. Lorsque nous entrons dans notre sabbat hebdomadaire, nous ne nous étendons pas sur un lit pour y rester couchés pendant une période de vingt-quatre heures.

Au cours du sabbat hebdomadaire, nous devons nous **recharger** physiquement et spirituellement en participant aux saintes convocations qui nous sont adressées par l'Éternel.

Beaucoup se déplacent d'assez loin pour assister aux assemblées de l'Église de Dieu, ils se fatiguent en voyageant dans le but d'être **renouvelés** par une nourriture spirituelle.

De la même façon, l'année sabbatique de la terre doit être utilisée pour la **recharger**, la nourrir, et celui qui veut **renouveler** sa terre doit faire des efforts pour lui apporter la nourriture physique.

Cette loi ne peut pas s'imposer aujourd'hui à toutes nos nations, puisqu'elles rejettent la loi divine. Mais nous qui avons compris la raison et le bien-fondé des lois de notre Créateur, nous pouvons l'appliquer d'une manière limitée.

Cette loi est et reste une loi vivante qui préserve la vitalité du sol. Dieu a Ses raisons en donnant Ses lois et, si nous ne les discutons pas, si nous nous y conformons, nous en récolterons les bénéfices.

En aucun cas, au cours de la septième année, il ne faut semer pour récolter. Il faut semer dans le seul but de nourrir la terre. En 1967, des essais ont été effectués à l'Ambassador Collège de Bricket Wood en Angleterre. À la fin de la sixième année, après la dernière récolte, ils ont semé du trèfle appelé «English White Clover». Cet ensemencement a été fait conformément à Lévitique 25:3 qui dit: *«Pendant six années tu ensemenceras ton champ [...]»*

Ce trèfle a ensuite formé une couverture qui a maintenu une certaine chaleur pendant tout l'hiver et a permis une reconstruction, un renouvellement du sol, à l'aide des vers de terre.

Régulièrement, ce trèfle était coupé et abandonné sur place après le passage de la faucheuse. Abandonner sur le sol la matière coupée est la seule façon de le nourrir.

Faucher n'est pas récolter. Il faut donc laisser la matière se décomposer là où elle est tombée après le passage de la faucheuse.

Au cours de l'année sabbatique, le service agricole de l'Ambassador Collège a eu l'occasion de passer trois ou quatre fois la faucheuse sur ce trèfle. Chacun sait que plus on coupe, plus il faut couper.

Cette matière qui se décompose là où elle est tombée est une nourriture de première classe pour les vers de terre ainsi que pour tous les micro-organismes qui la composent, ce qui leur permet de se multiplier.

En fait, l'année sabbatique ne fournira pas au sol ce qui lui est nécessaire, à moins de le lui procurer. Donc il faut semer.

Les matières mortes des plantes sont vitales parce qu'elles sont la nourriture du sol et, si nous voulons que notre terre reste en bonne santé, nous devons la nourrir.

Comme l'a expliqué Monsieur Colin Sutcliffe qui a dirigé les recherches faites à l'Ambassador Collège, «l'homme est à même de récolter les bénédictions d'un système complexe mais fantastique dans ses résultats, et il ne peut le comprendre qu'en se soumettant aux lois divines.

«Il n'y a personne, parmi ceux qui rejettent la loi du sabbat de la terre, qui puisse arriver à la compréhension du système nutritionnel. Nous-mêmes, ajoute-t-il, nous n'en sommes pas encore arrivés à une totale compréhension, loin de là!

«Dans un certain sens, nous regardons encore tout cela par le trou de la serrure, mais nous sommes sur le chemin et nous sommes partis dans la bonne direction, comme le prouvent les magnifiques résultats obtenus.»

Il ajoute: «Si vous êtes un jardinier disposant d'un petit lopin de terre et non un fermier possédant des hectares, ce principe s'applique aussi à vous.»

Effectivement, il y a des choses que nous ne comprenons pas encore parfaitement dans les ordonnances qui nous sont données par l'Éternel Dieu.

Il y a une centaine d'années, l'homme pouvait se poser la question: pourquoi la circoncision au huitième jour et non pas au septième ou au neuvième jour? Depuis lors, la médecine en a découvert la raison. Elle nous a appris que c'est au cours du huitième jour que l'enfant mâle a le plus d'agents coagulants dans le sang.

Nous commençons à entrevoir la raison des quarante jours ou des quatre-vingts jours après la naissance d'un enfant. Mais un jour, nous en aurons une compréhension parfaite.

En attendant, contentons-nous de nous soumettre sans discuter à la parole de Dieu, même si nous ne la comprenons pas parfaitement, et, automatiquement, nous en serons bénis.

D'ailleurs, reconnaissons que l'esprit charnel en nous ne comprend pas toujours très bien la raison pour laquelle nous devons nous reposer de tout ouvrage tous les sept jours.

Nous en arrivons maintenant à l'année du jubilé.

Lévitique 25:8-10: *«Tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept années, et les jours de ces sept sabbats d'années feront quarante-neuf ans. Le dixième jour du septième mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette; le jour des expiations, vous sonnerez de la trompette dans tout le pays. Et vous sanctifierez la cinquantième année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants: ce sera pour vous le jubilé; chacun de vous retournera dans sa propriété et chacun de vous retournera dans sa famille.»*

Verset 13: *«Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété.»*

Souvent on nous pose la question suivante: pourquoi l'Église de Dieu, qui observe les sabbats hebdomadaires et les sabbats annuels — sabbats que tous doivent observer en

même temps —, pourquoi n'a-t-elle pas une année sabbatique et une année du jubilé que chacun observerait aussi en même temps?

Prendrions-nous une partie de la Bible pour rejeter le reste?

Nous ne faisons pas un choix dans la parole de Dieu, nous connaissons nos responsabilités et les Juifs eux-mêmes, qui n'ont plus de jubilé, connaissent aussi leurs responsabilités et ils savent où se trouvent leurs limites.

Depuis les jours de Josué jusqu'à l'invasion assyrienne, une série sabbatique était observée tous les sept ans et une autre série de cinquante ans était observée deux fois par siècle. Cela se présentait encore à la cent cinquantième année, à la deux centième, etc.

Après l'invasion assyrienne au cours de laquelle les envahisseurs emmenèrent en captivité un nombre de tribus qu'ils remplacèrent par d'autres, ce fut la déportation et la captivité babylonienne au cours de laquelle les Juifs n'observèrent plus la série de sept ans, pas plus que le jubilé.

Après cette période, il leur fut impossible de déterminer qui étaient les véritables propriétaires du pays, cette terre promise qui avait été divinement allouée et partagée.

Mais l'Église de Dieu n'est pas une communauté juive, elle sait que ses membres sont appelés dans une organisation spirituelle et que nous n'avons aucun droit pour déterminer qui est véritablement le propriétaire et qui ne l'est pas.

De plus, nous sommes tous appelés à la vérité à des moments différents. On peut très bien avoir été baptisé en janvier, février ou mars, et cela au cours d'années différentes. Et tous, nous sommes venus à la vérité au cours de périodes différentes.

Nous appartenons à une communauté spirituelle, nous sommes la postérité spirituelle d'Abraham et nous en sommes arrivés à un point où **administrativement** nous n'imposons pas, et cela pour l'Église entière, la troisième dîme au cours de la même troisième année ou de la même sixième année pour **tous**.

Par conséquent, nous ne pouvons pas imposer pour tous la même année sabbatique, pas plus que nous ne pouvons ordonner une même année de jubilé pour tous. C'est à nous de la déterminer.

C'est une décision administrative, ce n'est pas une question de prendre ceci et de rejeter cela.

De même, nous ne pouvons pas imposer l'année sabbatique ou l'année du jubilé à la société dans laquelle nous vivons.

L'Église de Dieu a ses limites, voilà pourquoi, au sein même de l'Église, nous ne pouvons pas fixer une année particulière qui serait celle de la troisième dîme pour tous les membres, une année bien définie qui serait pour tous en même temps l'année sabbatique, etc.

Nous sommes tous appelés **individuellement**, de mois en mois, d'année en année, et nous ne pouvons trouver actuellement aucun moyen pour administrer ces lois qui, cependant, seront appliquées mondialement après le retour du Christ.

L'année de relâche, personne ne sait quand elle doit tomber, c'est le Christ Lui-même qui l'établira, qui la fixera avec exactitude lors de Son retour.

Lisons ce que Jésus lit dans le temple, alors qu'on Lui remet le rouleau du prophète Ésaïe:

Luc 4:18-19: *«L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur.»*

Toutes ces promesses spirituelles décrites dans ces deux versets se réaliseront au cours de l'année de grâce qu'instaurera le Seigneur, et cette année de grâce deviendra

réalité lors de l'année du jubilé qui actuellement est perdue, mais que le Christ nous fera connaître à Son retour.

La terre est la véritable forme de toutes richesses. Dieu ne permet pas que Son peuple puisse disposer à son gré des terres qui doivent faire partie de l'héritage des familles, pénalisant ainsi et privant les descendants de terres divinement allouées et partagées.

Sachez que ceci sera encore observé au cours du millénaire.

Ézéchiel 46:16-17: *«Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel: Si le prince fait à l'un de ses fils un don pris sur son héritage, ce don appartiendra à ses fils, ce sera leur propriété comme héritage. Mais s'il fait à l'un de ses serviteurs un don pris sur son héritage, ce don lui appartiendra jusqu'à l'année de la liberté, puis il retournera au prince; ses fils seuls posséderont ce qu'il leur donnera de son héritage.»*

Nous en sommes maintenant arrivés au chapitre 26. C'est, avec les chapitres 11 et 28 du livre du Deutéronome, le chapitre des bénédictions et des malédictions.

Dieu démontre premièrement les bénéfices qu'Israël tirerait, s'il acceptait d'obéir aux lois divines. Toutes ces bénédictions sont des bénédictions physiques pour un peuple physique, un peuple à qui le Saint-Esprit de Dieu n'avait pas été promis.

Lévitique 26:3-4: *«Si vous suivez mes lois, si vous gardez mes commandements et les mettez en pratique, je vous enverrai des pluies en leur saison, la terre donnera ses produits et les arbres des champs donneront leurs fruits.»*

Il leur promet d'abondantes récoltes, la protection contre leurs ennemis, de la nourriture à satiété, la paix, la sécurité, la prospérité. Mais pour obtenir cela, ils devaient obéir à Dieu.

Par contre, si le peuple refuse de faire ce que Dieu lui demande, Il amènera la malédiction sur eux tous et sur leur pays. Ils devront faire face à la famine, aux épidémies et à la guerre.

Tout ceci arrivera encore à nos nations qui forment l'Israël moderne. C'est une certitude!

Le monde est sous la malédiction et il ne s'en rend pas compte. Il part du principe que les lois sont abolies, il est sous la séduction de Satan qui est le dieu de ce monde, qui est leur dieu.

Plus le monde refusera de faire la volonté de Dieu, plus les malédictions seront pesantes.

Lévitique 26:23-24: *«Si ces châtiments ne vous corrigent point et si vous me résistez, je vous résisterai aussi et je vous frapperai sept fois plus pour vos péchés.»*

Lévitique 26:29: *«Vous mangerez la chair de vos fils et vous mangerez la chair de vos filles.»*

Les gens auront tellement faim qu'ils pratiqueront le cannibalisme et qu'ils essayeront de se rassasier en mangeant la chair des enfants morts.

Après quoi, ce sera une captivité pour la nation, et l'épée (autrement dit la guerre) les poursuivra. Leur pays sera dévasté, exactement comme Ézéchiel le confirme dans sa prophétie.

Lévitique 26:33-34: *«Je vous disperserai parmi les nations et je tirerai l'épée après vous. Votre pays sera dévasté et vos villes seront désertes. Alors le pays jouira de ses sabbats, tout le temps qu'il sera dévasté et que vous serez dans le pays de vos ennemis; alors le pays se reposera et jouira de ses sabbats.»*

Lévitique 26:36: *«Je rendrai pusillanime [c'est-à-dire peureux, craintif] le coeur de ceux d'entre vous qui survivront dans les pays de leurs ennemis; le bruit d'une feuille agitée*

les poursuivra; ils fuiront comme on fuit devant l'épée et ils tomberont sans qu'on les poursuive.»

Peu survivront! Selon Ézéchiël, un tiers de la nation mourra de la peste, un tiers de ce qui restera sera consumé par la famine et un autre tiers tombera par l'épée.

Du peu qui restera, l'Éternel n'en gardera encore que très peu, probablement un dixième. Il faudra la grande tribulation pour amener l'Israël moderne à la repentance.

Ne prenons donc pas à la légère ce que le Christ recommande à chacun de nous dans Matthieu 24:42: *«Veillez donc puisque vous ne savez pas quel jour votre Seigneur viendra.»*

Et nous en arrivons au dernier chapitre du livre du Lévitique.

Il est tout d'abord question des voeux. Mais ce chapitre est difficilement compréhensible. C'est pourquoi, pour quelques exemples, je vous donnerai le texte qui a été traduit par le Rabbinate français.

Lévitique 27:2-3: *«Si quelqu'un promet expressément, par un vœu, la valeur estimative d'une personne à l'Éternel, appliquée à un homme de l'âge de vingt à soixante ans, cette valeur sera de cinquante sicles d'argent, au poids du sanctuaire.»*

Lévitique 27:14: *«Si un homme a consacré sa maison comme chose sainte à l'Éternel [...]»*

Lévitique 27:16: *«Si un homme a consacré à l'Éternel une partie de sa terre patrimoniale [...]»*

Il est donc question ici de personnes qui ont promis de donner à l'Éternel la valeur estimative d'une personne ou encore celle d'une maison, d'une terre patrimoniale, d'un champ, etc. C'est au sacrificateur qu'il appartient d'en fixer la valeur.

Lévitique 27:29: *«Tout anathème qui aura été prononcé sur un homme est irrévocable: il faudra qu'il meure.»*

L'anathème est une condamnation totale. Par conséquent, si cette condamnation a été prononcée par Dieu, par l'autorité compétente ou par les tribunaux, cette personne ne pourra pas être rachetée, elle sera mise à mort.

Nous revenons maintenant à la traduction de Louis Segond:

Lévitique 27:30: *«Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel; c'est une chose consacrée à l'Éternel.»*

Le mot «*dîme*» signifie la dixième partie. À l'époque de l'Ancien Testament, le peuple devait payer la dîme sur tout son revenu, il payait donc la dîme sur le troupeau, sur les récoltes, sur l'argent.

Puisque cette dîme est consacrée à l'Éternel, le peuple ne peut pas en disposer pour ses besoins personnels.

Pour beaucoup de membres aujourd'hui, il existe encore une certaine confusion entre l'administration de la dîme et la doctrine de la dîme.

La doctrine de la dîme n'a jamais changé, par contre son administration a changé de temps en temps.

Que faut-il faire quant à l'administration de la seconde dîme? Qui doit recevoir la troisième dîme et quand?

En examinant les Écritures, nous constatons qu'alors qu'Abraham était en Palestine, il y eut des combats près de la mer Morte entre les rois de Canaan et ceux de Mésopotamie. Lot avait été emmené captif avec tous les siens et Abraham s'empressa d'aller à son secours.

En lisant le récit qui figure dans Genèse 14, nous constatons qu'après avoir vaincu ces rois, Abraham ramena toutes les richesses et toutes les provisions de Sodome et Gomorrhe qu'ils avaient emportées.

Abraham rencontra Melchisédek, roi de Salem, et il lui donna la dîme de tout. Cette dixième partie comprenait donc l'or, l'argent, les animaux, la nourriture, le trésor de guerre, les armes, les tentes, etc.

La dîme était déjà connue des patriarches, elle a été rappelée au peuple après son départ d'Égypte et nous la retrouvons dans le dernier chapitre du livre du Lévitique. Et le verset 30 débute par ces quelques mots: *«Toute dîme de la terre»*.

Donc, quelle que soit la source du revenu, la dixième partie appartient toujours à YHVH. Notons en passant que le mot YHVH n'exclut pas le Très-Haut.

Ce nom peut parfois se rapporter à l'un ou à l'autre, bien que, dans la majorité des cas, il concerne Celui qui allait devenir le Messie.

Par exemple, la Bible nous dit que Jean-Baptiste est venu préparer le chemin pour YHVH. Il s'agit ici de Jésus. Elle ajoute que le Seigneur était à la droite de YHVH: ici, c'est le Père.

Comme nous l'avons lu, la dîme *«appartient à l'Éternel; c'est une chose consacrée à l'Éternel.»* Elle est donc mise à part, elle est tout simplement tabou. Elle ne doit pas être gardée dans vos maisons, elle n'est pas à vous, vous ne pouvez pas la dépenser.

Lévitique 27:31: *«Si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième.»*

Si un fermier veut racheter sa dîme, Dieu dit «d'accord», mais il faut alors payer vingt pour cent de plus sur ce qui est racheté. Cependant, si on utilise ces semences, on aura bien entendu une meilleure récolte.

Vous comprenez bien que ce rachat ne peut concerner que les agriculteurs. Il n'est pas question de racheter votre chèque ou l'argent que vous déposez après avoir perçu votre quinzaine ou votre salaire à la fin du mois.

Lévitique 27:32: *«Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Éternel.»*

La dîme ne concerne pas seulement les céréales, les fruits, mais aussi tout ce qui vit de cette végétation.

Lévitique 27:33: *«On n'examinera point si l'animal est bon ou mauvais et l'on ne fera point d'échange; si l'on remplace un animal par un autre, ils seront l'un et l'autre chose sainte et ne pourront être rachetés.»*

On ne doit pas se soucier de la qualité des animaux, alors que c'est autorisé pour les grains. Si l'animal est présenté comme offrande, alors il doit être de la meilleure qualité, mais en ce qui concerne la dîme des animaux, Dieu ne permet aucun échange.

Imaginons maintenant quelqu'un de pauvre et qu'au cours de l'année, cette personne n'ait que quatre animaux. Elle ne doit pas payer la dîme, car on ne coupe pas un animal en morceaux.

L'année suivante, cette personne en a six de plus. Elle doit alors se souvenir que, l'année précédente, elle n'a rien payé à Dieu. C'est au cours de cette seconde année qu'elle donnera sa dîme, soit le dixième animal.

Puisque tout appartient à Dieu, nous devons d'abord payer la dîme avant de payer autre chose.

Mais remarquons la façon dont Dieu gère! Nous disons qu'en principe la dîme est le premier dixième. Mais c'est un principe.

En effet, en ce qui concerne les animaux, Dieu ne prend pas le premier animal avant qu'il y en ait neuf autres. Pourquoi? Parce que Dieu est très juste. Il sait qu'il y a des gens qui doivent attendre plusieurs années avant d'en avoir dix. Voilà pourquoi, dans ce cas, c'est le dixième animal qui revient à Dieu.

Nous pouvons constater que dans le livre du Lévitique, écrit environ un an après l'Exode, nous trouvons une référence à la dîme et qu'elle est donnée comme si les gens la connaissaient déjà.

De plus, ce que nous y lisons, ce n'est pas une description de la dîme, nous y trouvons son administration. On ne nous la montre pas ici comme une doctrine sous forme de loi, mais il s'agit d'une déclaration administrative sous forme de loi.

Lévitique 27:34: «*Tels sont les commandements que l'Éternel donna à Moïse pour les enfants d'Israël, sur la montagne de Sinaï.*»

La dîme se rattache au huitième commandement! En faisant bien attention aux instructions que nous avons lues dans le livre du Lévitique, nous pouvons nous rendre compte que la plupart d'entre elles se rattachent de près ou de loin aux dix commandements.

Entre le moment où YHVH appela Moïse pour lui donner les instructions reprises dans le Lévitique et le moment où Il lui donna les directives dans le livre des Nombres, il s'est écoulé un mois.

Rappelez-vous que le tabernacle a été monté le premier jour du **premier** mois de la seconde année après la sortie d'Égypte et que l'Éternel a aussitôt appelé Moïse. C'est au cours du premier jour du **second** mois que Moïse commença à recevoir ce que nous examinerons bientôt dans le livre des Nombres.

✉ **Le Siècle à Venir asbl**
Allée du Grand Chéniât, 30
B6280 – Loverval
Belgium

☎ (32) 071-221.308

📠 (32) 071-221.389

💻 le.siecle.a.venir@brutele.be